

Tuberculose bovine en Camargue : des années 2000 à nos jours

Mise à jour : juin 2014

Rédacteur : Stéphanie Desvaux, coordonnateur tuberculose inter-régional Languedoc Roussillon, PACA, Corse (DRAAF LR)

L'élevage dans la région

L'élevage de la zone Camargue représente un peu plus de 250 manades et ganaderias (25 000 bovins de race Camargue et Brave) répartis sur 2 départements de la région Languedoc-Roussillon (LR), l'Hérault (34) et le Gard (30) (environ la moitié du cheptel) et un département de la région PACA, les Bouches du Rhône (13). Le cheptel race Camargue et Brave représente moins de 5 % du cheptel bovin de la région LR et près de 30 % en PACA. Les animaux de ces cheptels sont élevés pour les spectacles taurins, ils sont essentiellement échangés entre cheptels de la zone ce qui explique que la tuberculose, bien qu'endémique dans cette population depuis de nombreuses années, n'ait pas touché les cheptels dits « domestiques », c'est à dire hors manades et ganaderias.

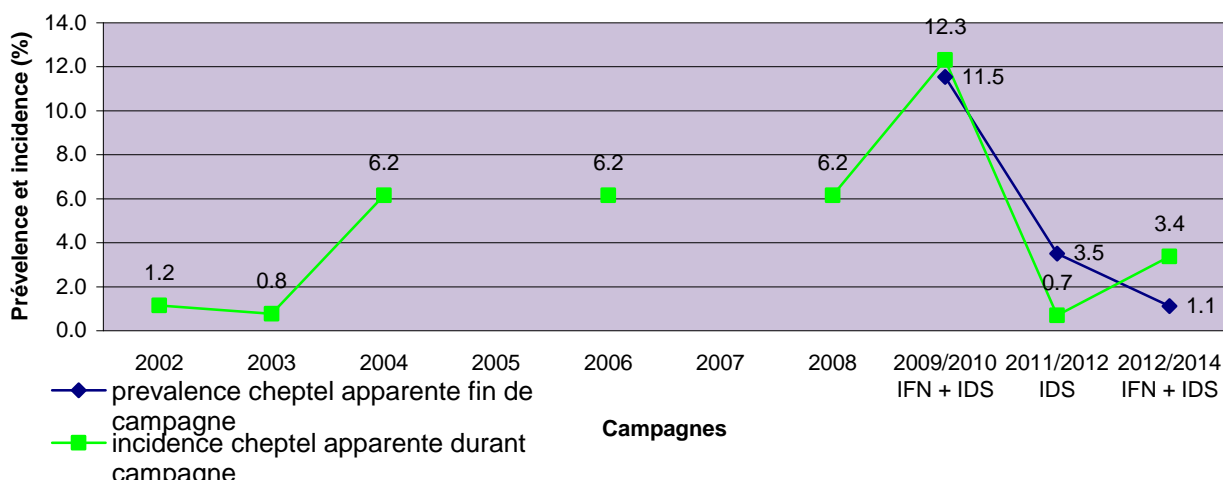
Les dispositifs régionaux spécifiques à la surveillance et la gestion de la tuberculose

La lutte contre la tuberculose en Camargue a depuis près de 10 ans été menée dans le cadre d'actions concertées des services vétérinaires au niveau inter-régionale (Languedoc Roussillon (LR) et PACA), et a bénéficié d'une forte mobilisation des acteurs locaux réunis en **Comité de pilotage inter-régional** (laboratoires, vétérinaires sanitaires, GDS et représentants des éleveurs).

Avant la nomination d'un coordonnateur tuberculose inter-départemental fin 2011, le Service Régional de l'Alimentation de LR, et avant cela le chargé des affaires vétérinaires LR, étaient responsable de l'animation du réseau d'acteurs des 3 départements.

La tuberculose dans la région

Evolution de la prévalence et de l'incidence cheptel apparente



Entre 1996 et 2005, la prévalence apparente annuelle moyenne des manades et ganaderias était estimée autour de 5 % (pourcentage de manades et ganaderias reconnues infectées). Ce niveau d'infection déjà très élevé dans un contexte où la France a obtenu son statut de pays officiellement indemne de tuberculose¹ au niveau communautaire en 2001, était finalement sous-estimé puisque cette prévalence a été ré-évaluée autour de 10 % quand les animaux ont pu être massivement dépistés en élevage par le test de dosage de **l'interféron gamma (IFN)** (*voir le graphique d'évolution de la prévalence et de l'incidence*). En effet, à cause d'un **dépistage en élevage par l'intradermotuberculation (IDT) largement défaillant** (cf. animaux infectés âgés et ne réagissant plus à l'IDT, non réalisation ou difficulté de réalisation de l'IDT sur ces bovins particulièrement sauvages), **la détection des animaux infectés était jusque là essentiellement réalisée à l'abattoir**. Pour améliorer le dépistage des troupeaux infectés, les départements de Camargue ont donc commencé à **utiliser le test interféron à partir de 2006**. L'utilisation de ce test a d'abord été restreint aux tests avant mouvements et lors d'enquêtes épidémiologiques avant qu'une **première campagne de dépistage généralisée** ne soit programmée en **2009/2010**. Elle a permis de détecter de nombreux cheptels infectés qui ont été, pour l'essentiel, **assainis par abattage sélectif, préservant ainsi cette population à petit effectif**. Un **deuxième dépistage généralisé sur 2 ans** a été réalisé entre 2012 et 2014.

Au delà de l'amélioration du dépistage en élevage, d'autres actions ont été menées afin de lutter contre la maladie notamment en matière de conditions d'accueil des animaux dans les arènes et en terme de réduction des pratiques à risque (échanges et mélange d'animaux notamment).

Les modalités actuelles de la surveillance

Les **manades et ganaderias** sont en **prophylaxie annuelle** et sont **classées à risque** obligeant ainsi les éleveurs à des contrôles pour tous les mouvements d'élevage à élevage (test IDS mais également test IFN rendu obligatoire).

Après 2 campagnes de dépistage par le test IFN (campagnes réalisées chacune sur 2 ans, avec une moitié des cheptels testés en IFN une année et l'autre moitié par IDS et l'inverse la seconde année), un dispositif allégé est en cours de définition pour les années 2015 et suivantes. Les 2 campagnes IFN ont été financées à 50% par l'Etat et 50% par les collectivités territoriales (conseils généraux du 13, 30 et 34 et conseil régional de LR).

La campagne 2014 sera réalisée par IDS - comme celle de 2012 entre les 2 campagnes IFN - mais un suivi renforcé par le test IFN sera réalisé sur d'anciens foyers. Ce suivi renforcé sera pris en charge par l'Etat.

A partir de 2015, pour tenir compte à la fois de l'amélioration de la situation mais des réelles difficultés à obtenir une bonne sensibilité de détection avec l'IDS sur ces animaux particulièrement sauvages, il a été proposé un maintien du test IFN en prophylaxie mais selon un rythme allégé (1/4 à 1/5 du cheptel testé par le test IFN tous les ans). La stratégie définitive sera adoptée prochainement.



¹ Le statut indemne de tuberculose permet que le pays ait des cas sporadiques de la maladie